

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 Février 2023, s'est réuni en Mairie à 20h30 le 7 Mars 2023, sous la présidence de Monsieur LEROUX François, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 9

Présents : AUBIN Jean Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusée : FORVEILLE Séverine

Absent :

L'ordre du jour de la présente est :

- ✓ Approbation du compte de gestion 2022 et compte administratif 2022 de la Commune et du Lotissement « La Cordonnerie » en annexe.
 - ✓ Vote des subventions 2023
 - ✓ Cession d'un chemin rural à Monsieur CARTIER Benoît
-
- Divers

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. La secrétaire de séance désignée est Olivier PROVOST.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 7 Février dernier, celui-ci est approuvé.

☺☺☺

D2023-006 : Approbation du Compte de Gestion 2022 et Compte Administratif 2022 de la Commune et du lotissement « La Cordonnerie » en annexe.

	Clôture 2021	Part investissement	Exercice 2022	Clôture 2022
Investissement	49 865,28 €	0,00 €	31 318,70 €	81 183,98 €
Fonctionnement	73 610,22 €	0,00 €	-13 135,44 €	60 474,78 €
Total	123 475,50 €	0,00 €	18 183,26 €	141 658,76 €

**Après avoir entendu le compte de gestion et le compte administratif 2022,
Le Maire se retire pour procéder au vote du conseil municipal
Considérant que ces derniers n'appellent à aucune observation,
Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.**



D2023-007 : Vote des Subventions 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE les subventions suivantes au titre de l'année 2023

Subvention de fonctionnement aux Associations de droit privé :

- Amicale des Anciens d'A.F.N. d'ASSE LE BERENGER ...	110 Euros
- Comité des Fêtes d'ASSE LE BERENGER	100 Euros
- S.P.A. LAVAL	16 Euros
- Association des Veuves Civiles à EVRON.....	25 Euros
- Restos du Cœur d'EVRON.....	50 Euros
- Association des Parents d'Elèves d'ASSE LE BERENGER...	200 Euros
- Coopérative scolaire (35 Euros x 20 élèves).....	700 Euros
- Union Sportive ST GEORGES/ERVE.....	30 Euros
- F.N.A.T.H.....	50 Euros
- COS DES COEVRONS	70 Euros
- G.D.O.N.....	50 Euros
-Vélo St Georges Aventure	100 Euros
- Don du sang.....	50 Euros
- Club de l'amitié Asséen.....	200 Euros



D2023-008 : Cession d'un chemin rural à Monsieur CARTIER Benoît

Monsieur Leroux rappelle aux conseillers municipaux la procédure de cession d'un chemin rural qui a été entamée en Décembre 2021 à savoir l'acquisition d'un bout de terrain qui longe le chemin de la Maison Neuve par Monsieur CARTIER Benoît. Depuis, l'enquête publique a été organisée et réalisée ainsi que le bornage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de vendre à Monsieur CARTIER Benoît, la parcelle cadastrale Section B N° 927 d'une contenance de 1a98, issue du bornage réalisé le 27 Juin 2022, au prix de 1€ symbolique et donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les actes**

permettant cette cession. Il est également précisé que tous les frais inhérents à cette vente (*enquête publique, bornage, frais d'acte....*) resteront à la charge de l'acquéreur, soit Monsieur CARTIER Benoît.

❧❧❧

Divers

Nouvelle obligation déclarative des propriétaires (DGFIP)

Référent SDIS : Monsieur Leroux informe les conseillers qu'il faut un référent SDIS. Monsieur CHEVAUCHEE Tanguy se propose donc pour être ce référent.

Conseil d'école : Le 23/03/2023. Claire COLLET représentera la mairie au prochain conseil d'école.

Devenir de l'école

Séance levée à 23h15

Le Maire,
François LEROUX

